Règlement des Plateaux U8/U9 Masculin et Féminin 2021 – 2022

PREAMBULE

Le District de Football de Loire-Atlantique organise et planifie les plateaux.

Sauf dispositions contraires prévues au présent règlement, les Statuts et Règlements Généraux de la LFPL et du District de Football de Loire-Atlantique s'appliquent.

ARTICLE 1 - DÉROULEMENT

Le plateau est organisé par le club recevant celui-ci. Il est préconisé par la Fédération Française de Football de ne pas dépasser 8 à 10 équipes par plateau avec 5 temps de jeu suivant la planification fédérale.

ARTICLE 2 - ROTATIONS

Les rotations sont organisées et réalisées selon les préconisations fédérales.

Cf: Organisation du plateau.

ARTICLE 3 - JOUEURS

Une équipe se compose de 5 joueurs (garçons ou filles) dont un gardien de but avec 2 remplaçants maximum et 4 joueurs au minimum.

Les remplaçants peuvent entrer en jeu à n'importe quel moment de la partie.

Les joueurs doivent être en possession d'une licence U8 ou U9 ou U8F ou U9F à la date de la rencontre.

Une équipe peut comporter 3 U7 maximum par équipe avec autorisation médicale.

Dans le cas des plateaux masculins, les joueuses U10F sont autorisées à participer en mixité conformément à l'article 155 des Règlements Généraux.

ARTICLE 4 - DURÉE DES RENCONTRES

Le temps de jeu maximum, comprenant les rencontres et les ateliers, est de 50 minutes.

ARTICLE 5 - ÉQUIPEMENTS

Chaque joueur doit porter un maillot rentré dans le short et des chaussettes relevées en dessous des genoux. Les protège-tibias sont obligatoires avec la possibilité de porter des « tip top » placés sous les chaussettes.

ARTICLE 6 - TERRAINS – BUTS - BALLONS

Dimension des terrains :

- Longueur = 35 à 40 m
- Largeur = 25 à 30 m

Dimension des buts : 4 m x 1,5 m

Les ballons sont de taille 3.

ARTICLE 7 - ARBITRAGE

L'arbitrage se fait à l'extérieur du terrain par un éducateur ou à l'intérieur par un jeune licencié maitrisant les règles du jeu.

ARTICLE 8 - COUP D'ENVOI

Il est interdit de marquer directement sur l'engagement et les joueurs adverses doivent se trouver à 4 mètres du ballon.

ARTICLE 9 – REMISE EN JEU

La remise en jeu de la touche se fait au pied sur passe au sol. Il est interdit de marquer sur une touche directe.

ARTICLE 10 - GARDIEN DE BUT

Relance du gardien de but

La relance du gardien de but s'effectue librement à la main ou au pied sur ballon posé au sol dans la zone des 8 m. La relance ne peut se faire de volée et de demi-volée.

Passe en retrait

La prise de balle à la main du gardien de but sur passe en retrait volontaire d'un partenaire est interdite.

Coup de pied de but

Le coup de pied de but s'effectue ballon arrêté et placé librement dans la surface des 8 m.

ARTICLE 11 - COUPS FRANCS

Les coups francs sont directs uniquement.

ARTICLE 12 - COUP DE PIED DE REPARATION

Le coup de pied de réparation s'effectue à 6 m (2 pas devant la ligne des 8 mètres).

ARTICLE 13 – TACLES

Les tacles sont autorisés. Cf : Règles de la pratique

ARTICLE 14 – HORS-JEU

Il n'y a pas de hors-jeu.

Date d'effet : 1er juillet 2021